

Le SICOSAV

Le Service d'Inspection et de Contrôle Sanitaires et Vétérinaires en frontières est un maillon essentiel de la sécurité sanitaire alimentaire en Côte d'Ivoire



Dr. AMATCHA : "Nous mettons le pays en péril, si les équipes du SICOSAV manquent de vigilance.»

MIPARH-Info : *Le SICOSAV est un service du MIPARH qui a la charge du contrôle des produits alimentaires importés en Côte d'Ivoire. Que peut-on retenir de la mission assignée à ce service que vous dirigez ?*

Dr. AMATCHA: Le Service d'Inspection au Contrôle Sanitaire Vétérinaire en Frontière (SICOSAV) a été créé par l'arrêté n°186 MINAGRA du 16 novembre 1992. Actualisé par l'arrêté n°17000 / du 19 mai 2006 qui en précise les missions. Nos activités consistent en la police sanitaire sur l'ensemble des frontières nationales (aéroportuaire, portuaire et terrestre). Les missions du SICOSAV sont les suivantes : Assurer l'hygiène publique vétérinaire en frontière notamment l'inspection et le contrôle sanitaire et la qualité des animaux vivants, des produits animaux et d'origine animale et des produits de pêche à l'importation et à l'exportation ; l'inspection et le contrôle de la salubrité des câles des bateaux de pêche, des quais affectés aux produits de pêche; l'inspection et le contrôle de la salubrité des entrepôts frigorifiques de stockage primaire de distribution et de commercialisation des viandes et produits de pêche; la délivrance de certificats de conformité, de salubrité; l'inspection et contrôle des aliments de bétails, de poissons à l'importation et à l'exportation ; le contrôle des quotas pour les produits soumis à autorisation de la direction des productions halieutiques; nous appuyons aussi la lutte contre toute opération tendant à léser l'Etat du point de vue de la la fiscalité douanière... voici résumées les missions du SICOSAV.

MIPARH-Info: *En quoi consiste exactement votre mission de contrôle et quelles en sont les différentes étapes ?*

Dr. AMATCHA : Le système qui est mis en place au SICOSAV permet en quatre (4) étapes de pouvoir mettre à la disposition du consommateur les denrées animales et d'origine animale salubre et de bonne qualité. Ce sont d'abord l'étape du contrôle documentaire permettant d'identifier les produits et de disposer d'un registre exhaustif des entrées des denrées animales et d'origine animale afin d'établir les statistiques du secteur. Il y a aussi l'étape du dépotage et de l'inspection qui permet de vérifier la conformité entre le bateau, le conteneur, le produit et les documents du dossier de déclaration ; mais surtout de faire l'inspection suivi du prélèvement d'échantillon pour les analyses de laboratoire. L'étape 3 consiste en l'analyse au laboratoire qui évalue la qualité sensorielle microbiologique et chimique du produit. Et enfin, l'étape de décision de mise en consommation.

Mais en complément de tout ce processus normal, des contrôles inopinés sont effectués dans les établissements placés sous le contrôle du SICOSAV pour vérifier que les produits vendus par les importateurs correspondent bien aux données du contrôle documentaire ; s'assurer aussi que les dates limites de consommation sont bien respectées, veiller à la régularité des données techniques, de la qualité de la conservation, des conditions de stockage et d'entreposage des produits.

Quels sont les documents présentés par les importateurs dans le cadre de ce contrôle ?

Dr AMATCHA : Nous avons obligatoirement l'original et la photocopie des documents suivants : La déclaration en douanes, la facture du fournisseur, le certificat de salubrité du pays d'origine, l'attestation de non radioactivité, la fiche de renseignement à l'importation, l'attestation de l'autorisation préalable pour ce qui est de la viande, le certificat de NON-ESB pour la viande des îles pour les pays de l'Union européenne et le certificat d'origine.

Dr AMATCHA : Pas du tout...

Quelle est la norme internationale ?

Dr AMATCHA : Le contrôle documentaire ne dure que quelques minutes si tous les documents sont conformes. L'étape qui a une durée variable selon les espèces de produits, c'est l'analyse de laboratoire. Comme nous l'avons dit tantôt, tout ce qui est analyse

De nombreux documents à fournir, quatre (4) étapes à franchir ; ne croyez-vous pas que la procédure est longue et susceptible d'irriter

de laboratoire est soumis à l'analyse sensorielle microbiologique au Lanada. Les résultats nous parviennent selon les délais. Quand il s'agit du poisson, le délai est de

Quels sont les documents présentés par les importateurs dans le cadre de ce contrôle ?

un (1) jour, de la viande le délai est de trois (3) jours, du lait en poudre et des produits laitiers

(fromage, yaourt, etc.), trois (3) jours. S'il s'agit du lait sous forme de conserve (concentré sucré, concentré non sucré, etc.) et les différentes conserves, la durée est de douze (12) jours au moins. Parce qu'à ce niveau on fait les analyses microbiologiques qui durent environ trois (3) jours et ensuite on étuve, on émet les produits dans les conditions optimales de développement de micro-organismes pour nous assurer qu'il n'y a vraiment pas de problèmes ;

et cela dure douze (12 jours). Tous les opérateurs le savent. Cette durée est conforme aux normes internationales. Et nous sommes obligés de nous y soumettre.

Si l'importateur présente déjà dans ses documents une attestation de salubrité du pays d'origine du produit, pourquoi procédez-vous encore à ce même type de contrôle ?

Dr AMATCHA : Le commerce de denrées animales et d'origine animale respecte les normes internationales. De tous ces documents que nous avons cités, le plus important pour nous c'est le certificat de salubrité du pays d'origine fourni par un service vétérinaire. Généralement, c'est la règle, avant que le produit ne quitte un pays, il doit être certifié par un vétérinaire pour attester de sa bonne qualité. Mais cela n'exclut pas le contrôle dans le pays d'accueil; c'est une obligation internationale. Le pays d'accueil effectue des contrôles pour confirmer ou infirmer ce que son collègue a dit.

Généralisme que vous reprochent vos partenaires ?



Dr AMATCHA: Nous travaillons avec environ 76 importateurs, 14 exportateurs, 13 armateurs et 82 marayeurs. Globalement, nous n'avons aucun problème. Il peut arriver que des dossiers soient incomplets, dans ce cas nous demandons aux opérateurs de les compléter avant traitement. Il arrive que des partenaires qui ne se conforment pas aux procédures nous reprochent d'être rigoureux. Vous savez c'est un problème de santé publique auxquels s'ajoutent de gros enjeux économiques tant régionaux qu'internationaux. Il faut donc de la rigueur pour préserver les vies de nos concitoyens. Je voudrais insister en m'appuyant sur les statistiques de 2006 pour vous donner une idée de l'envergure et du caractère vital des missions du SICOSAV. La Côte d'Ivoire regorge plus de 245 mille tonnes de poissons; soit plus des 4/5 de la consommation annuelle qui est de 300 mille tonnes. C'est donc une responsabilité importante dont nous sommes conscients et que nous nous efforçons d'assumer. Si les équipes du SICOSAV manquent de vigilance, nous mettons la vie des populations ivoiriennes en péril.

Pouvez-vous rassurer les Ivoiriens que les produits animaux importés sont de bonne qualité ?

Dr AMATCHA : Les performances de notre activité repose sur un système qualité formalisé avec des procédures d'inspection l'Union Européenne et son application a été jugée très satisfaisante. Ce qui a valu à la Côte d'Ivoire d'être certifiée par l' Union Européenne à travers l'Office alimentaire vétérinaire pour la fiabilité de son système de contrôle sanitaire en

septembre 2006. Disons que la réponse de l'Union européenne nous est parvenue en mars 2007. C'est pour vous dire qu'on ne peut pas être son propre juge mais quand l'office international vétérinaire de l'UE est très satisfait, il y a de quoi être rassuré. Et nous pensons que la Côte d'Ivoire a un système fiable de contrôle de qualité, donc les Ivoiriens peuvent être tranquilles. Au niveau national, nous travaillons à confirmer et à améliorer nos performances sur les ports et aéroports. Nous les harmonisons aussi sur toutes nos frontières terrestres. Au niveau régional, nous étudions présentement la faisabilité d'une harmonisation des règles de contrôle sanitaire. entre les différents pays en vue d'une facilitation des échanges.

Quel message à l'endroit de vos partenaires ?

Dr AMATCHA: Nos partenaires nationaux et internationaux et nous le SICOSAV sommes engagés dans un grand défi: celui de contribuer d'une part, à l'approvisionnement en animaux, en denrées animales et produits animaux de qualité pour les besoins nationaux et internationaux ; et d'autre part, préserver les acquis économiques internationaux. L'enjeu est grand, nous y travaillons avec une efficacité reconnue par l'Union européenne. Il faut persévérer cet outil qu'est le SICOSAV et ensemble nous réussirons.

*Interview réalisée par Robert KRA
et Narcisse TIEMOKO*